

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 10 mars 2015 modifiant l'arrêté du 1^{er} février 2012 portant agrément d'un organisme de formation au titre de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique

NOR : INTD1506471A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 3332-1-1 et R. 3332-4 à R. 3332-9;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2011 fixant le programme et l'organisation des formations requises pour l'obtention des attestations prévues à l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique;

Vu l'arrêté n° IOCD/1203104A du 1^{er} février 2012 agréant l'organisme dénommé «Espace Gestion Lot», sis 230, rue Ségala, à Cahors (46000), pour une durée de cinq ans à l'effet de dispenser la formation prévue au premier alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique à l'attention des exploitants de débits de boissons à consommer sur place ou d'établissements pourvus de la «petite licence restaurant» ou de la «licence restaurant»;

Vu l'extrait Kbis en date du 16 février 2015 du greffe du tribunal de commerce de Cahors portant changement de dénomination de l'organisme «Espace Gestion Lot» en «INEO-GESTION» à compter du 29 décembre 2014;

Vu la demande de l'organisme en date du 27 février 2015,

Arrête:

Article 1^{er}

Aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté n° IOCD/1203104 A du 1^{er} février 2012, l'appellation: «Espace Gestion Lot» est remplacée par l'appellation: «INEO GESTION».

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à l'organisme dénommé «INEO GESTION», sis 230, rue Ségala, à Cahors (46000), et sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du bureau des polices administratives,
C. DUMONT